

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2013

Convocation du 23 septembre 2013 Secrétaire de séance : Josiane GAUDY

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Mmes I. MATHIEU, J. GAUDY, A. DOUKHAN, V. PARMELAND
Mrs. F. CASAGRANDE, B. FELLMANN, D. GROS, G. GROS

Excusé : M Stéphane GROS qui donne pouvoir à B. FELLMANN

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2013 est approuvé par 9 voix POUR.

ORDRE DU JOUR

P.L.U :

Pour ce débat, Messieurs François CASAGRANDE et Dominique GROS sortent de la salle et ne participent pas au vote.

M. le Maire présente le bilan de la concertation établi en collaboration avec le bureau d'études JuraHabitat. Il reprend d'abord l'ensemble des démarches en direction des administrés et du public qui ont accompagné l'élaboration du PLU communal depuis novembre 2009. Il présente le bilan des dispositifs de concertation qui ont été retenus après la décision du conseil municipal de prescrire à nouveau l'élaboration du PLU

En effet, suite au recours gracieux porté à l'encontre de la délibération approuvant le PLU Version n°1, par délibération en date du 27 mai 2013, le conseil municipal de Bellecombe a décidé de :

- retirer la délibération en date du 18 février 2013 approuvant le PLU,
- retirer la délibération en date du 16 juillet 2012 arrêtant le projet de PLU et dressant le bilan de la concertation,
- retirer la délibération en date du 9 novembre 2009 prescrivant l'élaboration du PLU,
- prescrire de nouveau l'élaboration du PLU.

La concertation sur la version n°2 du PLU a été ouverte par cette délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2013 qui en précisait les modalités :

- mise à disposition du dossier de PLU et d'un cahier de recueil d'avis en mairie, consultables aux jours et heures d'ouverture du secrétariat
- Information sur le site internet de la commune

Cette délibération a fait l'objet des notifications prévues à l'article L 123-6.

Elle a été affichée en mairie. Une publicité de cette délibération est parue dans la presse locale.

Un dossier de concertation a été déposé en mairie avec l'ensemble des documents du PLU, début juillet 2013.

Le dossier de PLU mis à disposition étant celui approuvé, assorti de quelques modifications mineures suite au débat sur le PADD du 1er juillet 2013 (modifications dans le rapport de présentation et le PADD uniquement – aucune modification dans les documents opposables).

Un registre destiné à recueillir les demandes du public a été ouvert et accompagnait ce dossier de concertation.

L'ouverture du dossier de concertation a fait l'objet d'avis affichés sur les tableaux d'information de la commune.

La présence de ce dossier de concertation a été publiée sur le site internet de la commune.

L'ensemble des documents du PLU version n°2 ont été mis en ligne sur le site internet de la commune, début juillet 2013, dans une rubrique spécialement destinée au PLU.

Durant les mois de juillet, août et septembre, les documents publiés sur le site ont été consultés :

- 18 fois pour le rapport de présentation
- 11 fois pour les annexes au rapport de présentation
- 8 fois pour le PADD
- 6 fois pour le règlement
- 19 fois pour le plan de zonage
- 3 fois pour l'Etude Loi Montagne

4 personnes ont consulté le dossier de concertation au secrétariat de mairie. Aucune ne l'a emprunté.

Une seule remarque a été émise sur le registre, concernant une demande particulière de classement de terrain en zone constructible.

Aucun courrier n'a été reçu en mairie

Les modalités de concertation définies pour le PLU version n°2 ont été respectées.

Les remarques ont été moins nombreuses que lors de la première phase de concertation. Néanmoins la population avait déjà pu prendre largement connaissance du dossier lors de la première phase de concertation et ce dernier n'a quasiment pas évolué entre la version n°1 et la version n°2

Globalement donc, depuis la décision prise en 2009 par la municipalité d'élaborer son PLU, la concertation avec la population a permis une information très large du public : deux ans et demi de concertation sur le PLU version n°1, enquête publique d'un mois sur le PLU version n°1, trois mois de concertation sur le PLU version n°2 quasi identique au PLU version n°1.

Les remarques émises lors de la 1ère phase de concertation avaient été prises au moment de l'approbation du PLU version n°1.

Quelques modifications mineures ont été apportées au dossier version n°1 suite au débat sur le PADD du 1er juillet 2013.

La seconde phase de concertation n'a pas abouti à des modifications du dossier version n°2.

Le Conseil municipal, par 7 voix POUR, arrête le projet de PLU élaboré sur l'ensemble du territoire communal.

DENEIGEMENT :

Mme Isabelle MATHIEU et M. Dominique GROS quittent la salle pour ce débat.

Le Conseil a fait le bilan de la saison 2012/2013 et a reconnu unanimement la qualité du travail des prestataires de la commune. Les administrés sont également très satisfaits de ces prestations. Le Maire rappelle que les solutions locales sont aujourd'hui les plus efficaces et les plus économiques pour le budget communal.

Le Conseil charge le Maire de signer les conventions renouvelables établies avec le GAEC de la Croix Patie et l'EARL de Boulème en 2012. Les conditions financières seront fixées après la publication prochaine de l'indice national TP01 qui sert de référence pour l'évolution de ces contrats.

En ce qui concerne le déneigement de la partie haute du chemin de la Dalue, il est difficile pour la saison à venir de trouver une solution satisfaisante pour les usagers et pour la commune. Le prestataire n'est plus disponible et le chemin est à reprendre pour permettre des interventions de déneigement sûres et efficaces. Le Maire propose de demander aux prestataires étrave et turbine de faire en sorte que les riverains de la partie haute du chemin puissent disposer d'un stationnement à l'entrée du tronçon qui ne sera pas déneigé et de réserver cet endroit par une signalisation adaptée. La réflexion sur l'aménagement de ce tronçon devra s'engager dans les mois à venir.

Pour faciliter le déneigement de la partie basse du chemin de la Dalue en dégagant les bas-côtés et les talus, le Conseil décide de demander l'intervention d'une épaveuse. Le Maire est chargé de prendre contact avec la commune des Molunes pour cette opération.

LOCATION T4 DE BOULEME

Le locataire du T4 du bâtiment communal de Boulème a informé la mairie de son projet de quitter l'appartement au 31 octobre. Un couple a demandé à louer cet appartement dès qu'il serait disponible. Le Conseil décide, par 9 voix POUR, de louer cet appartement à M. Terret. Le Maire est chargé de signer le bail avec ces nouveaux locataires aux conditions habituelles.

DEFIBRILLATEUR

Le Conseil avait reporté par deux fois sa décision de doter la commune d'un défibrillateur cardiaque. La consultation des offres et les conditions d'aide financière de la part du Conseil Général du Jura permettent d'en décider l'achat. Cet appareil serait placé dans le hall d'entrée de l'immeuble communal ou sous l'auvent à la disposition de toute personne en situation de porter secours à une personne en difficulté. Le Conseil, par 9 voix POUR, décide l'achat d'un défibrillateur et de ses accessoires de charge et de signalétique. M. le Maire se rapprochera des services de secours pour un choix pertinent et pour organiser la formation des administrés volontaires à la manipulation de cet appareil.

INFORMATIONS DIVERSES

- **ASA des Trois Cheminées**
Le Conseil syndical de l'ASA des Trois cheminées s'est réuni le vendredi 27 septembre. A l'ordre du jour une décision budgétaire modificative qui permettrait à l'ASA de verser 1000€ au titre des frais engagés à M. Jacky Verguet qui contestait l'appel à cotisation des membres de l'ASA en mettant en cause la validité de la répartition des charges. Le Conseil syndical, majoritairement lassé par les difficultés de fonctionnement de l'ASA, a décidé de renoncer à l'appel à cotisation 2013. La prochaine assemblée générale aura lieu en 2014.
- **Commission électorale**
La Commission électorale se réunira au cours du mois d'octobre pour la révision de la liste électorale communale. M. le Maire attire l'attention du conseil sur la situation d'un certain nombre de jeunes qui sont inscrits à Bellecombe mais qui habitent dans d'autres communes.
- **Courrier au Souvenir Français**
Après la décision de rénover la plaque commémorative de la mairie des Coupes, M. le Maire indique qu'il a pris contact avec le Souvenir Français pour solliciter une aide au financement de ce projet.
- **Portes Ouvertes au Syndicat des Eaux**
Le Syndicat de Eaux Haut Jura propose un après midi Portes Ouvertes le samedi 19 octobre 2013 de 14 h à 16 h à la station de pompage de l'Embouteilleux.
- **Prêt de salle communale**
L'association de marcheurs de la région lyonnaise dont M. Jean Pierre Bouvard fait partie a fait un court arrêt à la mairie des Coupes le dimanche 29 septembre. M. Bouvard remercie la commune de cette hospitalité qui lui a permis de mettre son groupe à l'abri du mauvais temps.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Bernard FELLMANN